



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2024**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 38

Mis en ligne le : 17/12/2024

L'an deux-mille vingt-quatre et le douze du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA- M. AMAR -M. MERSALI- Mme CUILIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAFF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA- Mme ROVARINO - Mme CHAUVIN- M. MATHON - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme MERAKCHI - M. SAHRAOUI - M. LICCIA - M. BOCCIA - Mme SAHUN- M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ - M. LARLET - M. WAHARTE -

Pouvoirs : Mme MORBELLI à M. GACHON - M. JESNE à M. MATHON - Mme PIOMBINO à M. SANCHEZ

Absents : M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DES GROUPES SCOLAIRES LES VIGNETTES ET PAUL GAUGUIN

N°Acte : 3.5

Délibération n°24-242

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2121-30,

Vu le Code de l'Éducation et notamment son article L.212-1,

Vu la délibération n°22-200 du 14 décembre 2022, relative à la fusion sur le groupe scolaire Prairial des écoles maternelles et élémentaires des groupes scolaires Paul Gauguin et Prairial pour la rentrée 2023/2024,

Vu l'obtention du permis 20F0040 suite à l'Orientation de l'Aménagement Programmé (OAP) du Plan Local d'Urbanisme PLU), au cadastre BE0326, relatif à la construction du groupe scolaire Anne Sylvestre venant en remplacement du groupe scolaire les Vignettes,

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

CONSIDERANT que les groupes scolaires Les Vignettes et Paul Gauguin seront libérés en totalité et destinés à un autre usage que scolaire,

CONSIDERANT que la ville envisage la désaffectation scolaire des établissements Les Vignettes et Paul Gauguin ainsi que le déclassement du domaine public, pour être transférés au domaine privé de la Commune,

CONSIDERANT que l'avis de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône a été recueilli pour les groupes scolaires Les Vignettes et Paul Gauguin et que cet avis est favorable par courrier en date du 02 février 2024,

CONSIDERANT la proposition à l'assemblée délibérante d'approuver la désaffectation scolaire et le déclassement du domaine public des groupes scolaires Les Vignettes et Paul Gauguin,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 34 voix Pour, 3 Contre (SAHUN Véronique / BOCCIA Hervé / ALLIOTTE Xavier) et 1 Abstention (LICCIA Marcel)

APPROUVE la désaffectation des groupes scolaires Les Vignettes et Paul Gauguin ainsi que le déclassement du domaine public, pour être transférés au domaine privé de la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la désaffectation des groupes scolaires Les Vignettes et Paul Gauguin.

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 13/12/2024

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté,
de la Légalité
et de l'Environnement**

**Bureau des Élections
et de la Réglementation**

Affaire suivie par :

Virginie DUPOUY-RAVETLLAT

Tél: 04.84.35.43.45

virginie.dupouy-ravetllat@bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille, le

02 FEV. 2024

Le Préfet des Bouches-du-Rhône

à

Monsieur le Maire de Vitrolles
Direction Générale Adjointe de l'Enfance
des Sports et de la Culture
Direction de l'Éducation
Hôtel de Ville
132743 VITROLLES CEDEX

OBJET : Désaffectation de locaux scolaires - Groupes scolaires Les Vignettes et Paul Gauguin.

REF : Vos courriers du 15 novembre 2023.

Vous m'avez fait part de votre intention de procéder à la désaffectation de l'usage scolaire des parcelles cadastrées :

- n° BI 36 constituée de locaux scolaires d'une surface de 4 801 m², d'une emprise au sol de 1 696m² + 101 m² de logement, du groupe scolaire Les Vignettes à Vitrolles (13127).
- N° BS 154p constituée de locaux scolaires d'une surface de 10 835 m², d'une emprise au sol de 2 570 m², du groupe scolaire Paul Gauguin à Vitrolles (13127).

Après avis formulé par les services de l'Inspecteur d'Académie des Bouches-du-Rhône et conformément aux dispositions de la circulaire interministérielle Économie et Finances, Éducation nationale et Intérieur (D.G.C.L.) B-95-0025-C du 25 août 1995, j'ai l'honneur de vous faire savoir que je n'émet aucune objection à la désaffectation de l'usage scolaire des parcelles et des biens précités.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez utile

Pour le préfet
Le Secrétaire Général

Cyrille Le Velly

